



APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »



SÉCURITÉ
DES TRAVAILLEURS

**PRÉVENONS
LES CHUTES
DE PLAIN-PIED**

www.apssap.qc.ca

PRÉVENONS LES CHUTES DE PLAIN-PIED

Saviez-vous que la majorité des accidents de travail dans l'Administration publique sont dus à une chute de plain-pied ou à une glissade ?

Même s'ils sont souvent considérés comme bénins, ces incidents peuvent survenir à tout moment et entraîner de graves conséquences qui sont dans certains cas, irréversibles. Malheureusement, plusieurs sous-estiment les conséquences potentielles d'un tel événement ou croient que ce type d'accident est imprévisible et qu'il est difficile de mettre en place des mesures concrètes pour les prévenir. Or, en regardant plus en détail les causes de ceux-ci, il est possible d'identifier certains facteurs de risques pour lesquels il existe des pistes de solution pour prévenir une chute ou une glissade.

Les chutes de plain-pied des travailleurs sont observées dans des lieux très variés. Dans la présente fiche, nous faisons un tour d'horizon des causes typiques des chutes, plus spécifiquement dans le secteur de l'Administration publique (municipale et provinciale).

Nous proposons également des pistes de solution et des mesures préventives générales inspirées de nos secteurs, et ce, dans les environnements suivants :

- dans l'établissement représentant le port d'attache ou ses espaces extérieurs (ex . les stationnements);
- dans les forêts, les parcs et autres terrains naturels;
- chez d'autres personnes tels que des clients, mandataires, exploitants, etc.

**À noter que les chutes relatives au travail en hauteur sont exclues de notre démarche.*

CHUTES DE PLAIN-PIED DANS L'ÉTABLISSEMENT

VOIES DE CIRCULATION INTÉRIEURES, PASSAGES, ESCALIERS

Quelques causes

Les escaliers dangereux :

- marche endommagée;
- escalier non conforme;
- absence de rampe;
- éclairage inadéquat.

Les voies de circulation trop étroites ou encombrées.

Les tâches qui peuvent être un facteur aggravant :

- précipitation;
- bras chargés;
- vue obstruée.

Des pistes de solution

- Dégager et nettoyer les escaliers;
- Vérifier l'état des marches et s'assurer qu'elles sont antidérapantes et conformes aux normes (hauteur et profondeur);
- Respecter les normes relatives à la main courante et à l'éclairage d'urgence;
- Respecter les normes concernant la largeur des voies de circulation ou l'espace entre les équipements;
- S'abstenir de courir, éviter la précipitation;
- Prioriser l'utilisation d'équipements de manutention;
- Porter des chaussures adaptées aux surfaces.



CHUTES DE PLAIN-PIED SUR LE PLANCHER

Quelques causes

L'état du plancher :

- sol glissant à cause de l'eau, de la graisse, de l'huile;
- mauvais état;
- usure;
- encrassement.

L'état du tapis, de la moquette :

- tapis d'hiver mal fixé;
- moquette usée, arrachée;
- joints incorrects.

Le plancher irrégulier :

- trous;
- dénivellation;
- seuils qui dépassent.



Des pistes de solution

- Appliquer un programme d'entretien préventif soucieux de la qualité des sol;
- Avoir un programme d'inspection systématique des sols et des escaliers;
- Choisir des revêtements de sols en fonction des activités et pour un entretien facile;
- Utiliser des nettoyeurs à plancher adaptés au sol et aux contaminants (gras, huile, poussière, liquide, produits chimiques, eau);
- Nettoyer très souvent le sol pour éviter sa saturation;
- Utiliser des écriteaux ou fermer l'accès lors du lavage du plancher;
- Ramasser immédiatement les « dégâts »;
- Vérifier l'état des tapis et s'assurer qu'ils sont fixés et bien tendus;
- Supprimer ou atténuer les dénivellations;
- Mettre à niveau les grilles, les seuils, les plaques qui dépassent, surtout si l'on doit circuler avec des équipements de manutention.



CHUTES DE PLAIN-PIED DANS L'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

TENUE DES LIEUX

Quelques causes

Les objets au sol :

- outils, équipements, papiers, fils.

Les déchets alimentaires.

Les gravats de construction :

- planches, béton, vis.

Les cordons d'alimentation ou les rallonges électriques :

- mal placés ou qui traînent.

L'espace de travail encombré :

- tiroir ouvert, poubelle « dans les jambes ».

L'empilage anarchique :

- piles instables, éléments qui dépassent, boîtes, documents à terre.

Le type de travail peut aggraver les risques.



Des pistes de solution

- Déterminer une place de rangement pour chaque chose et s'assurer qu'elle soit à sa place;
- Ramasser et interdire les objets inutiles sur le sol;
- Prévoir des poubelles ou des conteneurs pour les déchets, les gravats, les matériaux à recycler;
- Concevoir des espaces de rangement, des filières, un classement centralisé;
- Préconiser le support informatique plutôt que le papier pour gagner de l'espace;
- Installer des systèmes d'empilage sécuritaire et bien localisés;
- Faire le ménage, prévoir des contrats d'entretien efficaces et s'assurer qu'ils sont respectés;
- S'abstenir de courir, éviter la précipitation, prioriser l'utilisation d'équipements de manutention;
- Sensibiliser les travailleurs à cette problématique.



ESPACES EXTÉRIEURS, STATIONNEMENTS ET VOIES DE CIRCULATION

Quelques causes

La nature du sol :

- trous, bosses, fossés, dos d'âne, pentes.

Les conditions climatiques :

- glace, neige, verglas, gadoue.

Le trottoir ou l'escalier :

- en mauvais état;
- non conforme;
- absence de main courante.



Des pistes de solution

- Prévoir un système d'entretien rigoureux;
- S'assurer que le drainage est efficace;
- Avoir un programme de déneigement et de déglacage scrupuleusement respecté;
- Installer des contenants de produits de déglacage près des entrées;
- Poser des auvents aux entrées;
- Prévoir un traçage des passages et des trottoirs;
- Respecter les règles du Code national du bâtiment pour les escaliers et les rampes;
- Sensibiliser les travailleurs à porter des chaussures adaptées aux surfaces et aux conditions météorologiques.



CHUTES DE PLAIN-PIED HORS DE L'ÉTABLISSEMENT

FORÊTS, PARCS ET AUTRES TERRAINS NATURELS

Quelques causes

La nature même du sol :

- boue, herbe, eau;
- terrain en pente;
- trous cachés dans l'herbe.

Conditions climatiques :

- neige, glace, brouillard, obscurité.

Les obstacles cachés ou non vus :

- roches, morceaux de branches, racines, chaînes, câbles.

La nature du travail ou de l'activité :

- véhicule à désembourber;
- travail de nuit ou dans l'obscurité;
- poursuite ou marche rapide;
- fatigue et hypothermie.

Des pistes de solution

Il est très difficile de modifier l'état du terrain afin qu'il soit dégagé ou non glissant lorsqu'on se trouve en forêt, dans un parc, dans un champ ou sur d'autres terrains naturels. La planification des travaux peut aider à prévenir les risques :

- Bien comprendre les tâches et activités à réaliser;
- Évaluer les caractéristiques du site (données existantes);
- Visite de reconnaissance au besoin;
- S'informer des dangers particuliers (crues, éboulements, chutes de pierres);
- Éviter les sorties lorsque les conditions climatiques sont difficiles;
- Maximiser les heures de clarté;
- Prévoir le matériel requis (chaussures adaptées, bâtons de marche, moyens de communication, sac à dos, éclairage portatif, etc.).



Lors des déplacements, on pourra appliquer les règles suivantes :

- Rester alerte et vigilant;
- Repérer les obstacles potentiels et visualiser le chemin à emprunter;
- Adapter le rythme de marche en fonction du terrain rencontré;
- Regarder où l'on met les pieds : un obstacle peut être caché;
- Utiliser des outils pour s'ouvrir le chemin et enlever les éléments qui dissimulent des « pièges »;
- Utiliser un éclairage portatif au besoin;
- Porter des chaussures adaptées au terrain rencontré;
- Bien s'alimenter et s'hydrater.

**La bonne forme physique est un atout*



CHUTES DE PLAIN-PIED HORS DE L'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

CHUTES ET GLISSADES CHEZ « LES AUTRES »

Quelques causes

L'inspection ou la visite de chantiers de construction, d'usines ou d'installations peut amener à rencontrer des dangers :

- débris, déchets divers;
- voies encombrées par des piles ou par d'autres matériaux;
- sols mouillés, souillés ou glissants.

Les aires de stationnement ou les chaussées peuvent être glissantes à cause des conditions atmosphériques :

- neige, glace, eau, gadoue.

La nature du travail peut aggraver la situation :

- bousculade, poursuite policière, transport de charges.

Des pistes de solution

- Porter des chaussures adaptées aux situations rencontrées;
- Être particulièrement attentif aux obstacles potentiels;
- Visualiser le chemin à emprunter;
- En cas de danger immédiat et grave, éviter de prendre des risques inutiles;
- Aviser son employeur et son comité de santé et sécurité lorsque des risques sont observés;
- Intervenir auprès des autorités concernées pour faire corriger les situations dangereuses;
- Sensibiliser les travailleurs aux situations à risques et donner une formation adaptée au besoin.

En conclusion, afin de faciliter l'identification des facteurs de risques dans le milieu de travail et ainsi mettre en place des solutions adaptées, il est primordial que les personnes qui sont victimes ou témoins d'une chute ou d'une glissade le déclarent à l'employeur. Il en va de même pour les personnes qui constatent une situation qui peut provoquer une chute.

En déclarant ces situations, vous aiderez votre employeur et votre comité de santé et de sécurité à éliminer les chutes de plain-pied.





APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »

Pour communiquer avec

l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « Administration provinciale » :

(418) 624-4801 • www.apssap.qc.ca

Documents utiles

Nous avons mis à votre disposition divers documents sur le sujet; certains peuvent être téléchargés. Pour plus d'information, consultez notre site internet sous la thématique chutes de plain pied à www.apssap.qc.ca.